



Le Conquet, le 17 juin 2013

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2013

L'association A.S.P.E.C.T s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire le dimanche 21 avril 2013 à 10h à la salle Kermarec au Conquet.

Etaient présents ou représentés 44 adhérents sur 62 à jour de leur cotisation ; le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activités par le Président et vote
- Rapport et compte rendu financier, décharge du trésorier
- Renouvellement du Conseil d'Administration
- Discussion autour des actions à mener par notre association
- Questions diverses.

Les représentants de la Municipalité ne sont pas invités cette année : ils ont été rencontrés à plusieurs reprises sur les dossiers en cours et la proximité des municipales poserait des problèmes. La presse est présente : les représentants du Télégramme et d'Ouest-France.

Le président Ph. Gay remercie les personnes présentes et remercie également le bureau pour son travail auprès des élus et sur le terrain.

Il nous est toujours difficile d'impliquer les adhérents.

Il rappelle qu'ASPECT est une association apolitique et rappelle aussi les engagements des 2 listes en présence lors des élections de 2008 :

Liste majoritaire : développer les projets liés à l'environnement, protéger le patrimoine naturel, créer des commissions extra municipales !

Liste d'opposition : solliciter l'expertise des associations

ASPECT se veut une force de propositions et souhaiterait être associée à la municipalité à titre d'expert. Il est difficile de trouver des espaces de concertation organisés dans la durée et en amont, c'est toujours dans la logique du « a posteriori » pour toujours réagir après.

C'est aux politiques d'organiser la concertation. Il y a juste des effets d'annonces, pas de philosophie productive, une carence et un manque de réflexion des politiques.

Un exemple : rue Dom Michel, proche de la chapelle, un mur éventré sans autorisation et pourtant considéré comme remarquable dans le dossier « ZPPAUP », pour lequel nous sommes intervenus sans résultat alors que 200000 euros vont être dépensés pour la restauration de Dom Michel !

Cependant, on peut constater une amélioration dans les relations : nous avons rencontré les élus à notre demande sur certains dossiers comme AMVAP, PLU mais cela ne débouche pas.

- Dossier Sainte Barbe

René Richard est intervenu en tant que membre de l'opposition et surtout Président de la caisse locale du CMB, aujourd'hui ArcheaBanque qui était propriétaire de l'ensemble suite à la faillite des promoteurs.

Une rencontre sur site a eu lieu le 5 avril entre les repreneurs (M. Chapalain junior du Brittany à Roscoff) l'architecte, les banquiers CIC, le Maire et l'adjoint aux travaux.

- le travail des géomètres a été réalisé
- le cabinet d'architecte travaille avec ABF
- l'expertise sur le vieillissement du béton a été faite : 30000 euros
- volonté de conserver le nom de « Ste Barbe »
- contraintes du PLU prises en compte : hôtellerie, restauration, balnéo
- ouverture à la clientèle locale et régionale, avec des produits locaux (fruits de mer ...)
- ARKEA souhaiterait des acteurs bretons

L'avant projet est sur les rails avec une perspective d'ouverture en avril 2015

Cela créera des emplois : il y en aura 25 au démarrage (auparavant, il y avait 47 personnes employées en haute saison)

La sous-préfecture suit de près le projet pour l'accélérer.

Ph.Gay rappelle qu'ASPECT a eu une position sur ce dossier et que nous avons en son temps interpellé le Maire, le Préfet : l'erreur majeure a été le changement d'affectation.

Des questions sont posées sur ce sujet : est-ce que le projet sera présenté à la population ? Y aura-t-il des études paysagères en amont ? Le permis de construire sera-t-il public ?

Investissement d'ASPECT sur 2012

- AMVAP

Le dossier de 1995 de la ZPPAUP a été réactivé. Nous avons soulevé des erreurs grossières, des carences sur l'affichage, les panneaux, l'impact des murs et des fenêtres : on devient vraiment aveugle sur ce que l'on connaît bien !

Déménagement sur la place de Lochrist : après discussion avec la Mairie, ASPECT a obtenu un engagement verbal pour que ce soit fait dans la cohérence avec la continuité du bâti et de la place. Que va devenir un terrain remarquable d'où l'on voit la mer quand il sera vendu ?

Le problème est posé également de l'avenir du bar sur la place.

- Révision du POS Milin Avel :

Ramené à 1 ha tout de suite et à 8 ha au lieu des 16 ha initialement prévus : urbanisation divisée par 2. Il y a possibilité de construire en continuité

On peut dire qu'ASPECT n'a pas été contredit : le rapport du commissaire enquêteur est très sévère et émet des réserves qui sont celles qu'ASPECT a émises depuis des années. Le règlement du PLU présente des prescriptions aléatoires, laxistes ! Cependant, pour le Maire, la commission a rendu un avis favorable ! Le POS de Milin Avel est validé : sur zone 1AUhd on fera des maisons classiques avec des toits à 2 pentes ! De ce fait, nous aurons des outils pour le futur PLU pour imposer une réflexion de fond.

- Exemples de réactivité d'ASPECT

- o 1) Dom Michel : la commune fait appel à l'ABF mais un recours systématique peut avoir des effets pervers.

L'architecte donne son accord et la Mairie s'y oppose !

Problème du mur démolé pour lequel nous sommes intervenus et qui a été démolé quand même !

2 recours : maison Bihan et maison Gervais (qui va au tribunal administratif)

2) Corniche du Drellach

Elle a déjà été bien massacrée : garages, circulation de voitures ...

La mairie a été interpellée sur un permis de construire de M. Louzaouen : un premier permis a été refusé, puis un autre permis du 7/12/12 en collaboration avec l'ABF : il s'agit certes d'un site remarquable mais le mur lui-même n'est pas protégé !

Ch. Garnier s'est entretenu avec la Mairie et M.Louzaouen et on attend !!!

Avenir

On ne peut que constater l'absence de concertation organisée

- Agenda 21 : ou en est-on ? est-ce que c'est dépassé ? Cela se construit avec la population et non avec une personne toute seule.
- Le PLU : Nous devons être une force de proposition.
- AMVAP : annoncé depuis longtemps mais rien de concret
- Permis de construire : il nous faut travailler sur les PC et avoir un regard dessus.
- Classement de l'église Les héritiers de Michaux-Vernet qui a réalisé les vitraux avaient fait une demande de classement mais il n'y a pas de document officiel. L'église est cependant inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques assurant une certaine protection.
- Classement du port : Démarche de la commune pour un classement en Port d'Intérêt Patrimonial : PIP La commune s'est désengagée du port et veut y revenir par le biais du PIP. Cependant, les usagers n'ont pas été tenus au courant ! ASPECT veut un port vivant et ne sera pas opposé si les travaux sont cohérents Il y a une commission portuaire le 5 mai avec présentation des projets d'aménagement mais ASPECT n'est pas invité.
- Entrée de ville : ASPECT a été sollicité. Un consultant a été pris pour faire l'analyse de l'existant et voir l'impact sur les paysages lointains. Mais il n'y a pas eu de suite et le rapport a été éliminé car trop cher !

Le Président fait voter l'Assemblée qui unanimement approuve le rapport d'activités et les perspectives.

Présentation des comptes

J.Ruel présente les comptes.

Il n'y a pas eu de dépenses particulières et les comptes sont positifs, ce qui peut permettre l'hypothèse d'un éventuel procès.

N'ayant aucune subvention de la Mairie, nous sommes libres

Dépenses		Recettes			
Assurances	288,98 (dont 141,41 de 2011)	Cotisations	760,00	Avoirs 2011	5049,60
Photocopies	31,00	Vente revue	3,00	Résultats 2012	280,28
Poste	79,71	Intérêts	105,91		5.329,88
Papeterie	70,78 (inclus 59,98 clés USB)		868,91		
Pot AG	33,16	Dépenses	588,63	Caisse	29,21
m/cotisations	64,00	Bénéfices	280	Banque	441,95
Revue	21,00			Livret B	4.858,72
	588,63			Avoirs	5.329,88

Décharge est donnée à la trésorière à l'unanimité

Le montant de la cotisation reste inchangé

15 euros pour 1 personne

20 euros pour un couple

Renouvellement du Bureau

Il est procédé au renouvellement du C.A.

J.Ruel, L.Guillois sont sortants. Ils se représentent et sont élus à l'unanimité.

Georges André démissionne.

Il n'y a aucune nouvelle candidature : Le conseil d'administration compte actuellement 11 membres.

Questions diverses, Discussion :

Plusieurs questions sont soulevées et quelques idées émises

- UADL : nous sommes toujours inscrits à cette association
- Suggestion proposée d'un bulletin à diffuser sur Le Conquet avec une fréquence de 2 fois par an par exemple pour améliorer la communication et la concertation.
- Le « site » : Jean Chabrol se propose d'essayer de le reprendre
- L'ABF ne peut pas tout faire surtout si trop souvent sollicité
- Le Cosquiés a été débouté de sa demande
- Il faudra se doter d'outils type PLU qui nous servirons.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance, et après avoir remercié les adhérents pour leur concours, invite les participants au pot de l'amitié.

La Secrétaire



Michèle GENDROT

Pour le Président
La Vice Présidente



Marie Claude BURDIN